

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1788

présenté par

M. Daniel, M. Gaillard, Mme Piron, M. Fugit, Mme Hérin, M. Simian, M. Nadot, Mme Valetta
Ardisson et Mme Vanceunebrock

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.